

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24.04.03 Convocation du 17.04.2003

Compte rendu affiché le 28 Avril 2003

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Valérie GLATARD

Réf. : BJ/LDA

Présents : M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT, Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, Maires-Adjoints,

**Objet : PERMIS de CONSTRUIRE
CINEMA "REX"**

M. MEYER, Mmes GLATARD, WYMAN, MARMONIER, BERRA, MM. GONDELAUD, GOSSET, CHRETIN, Mmes DURAND, PERRIN, MM. BOUREZG, BELLOT, Mme LABASOR.

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	21
votants	28

M. OLLIVIER par M. CHATUT - Mlle VEYRIER par Mme BOUHEY - Mme BROSSARD par Mme WYMAN - Mme ZUILLI par Mme GUERIN - Mme DESVIGNES par Mme GLATARD - M. MACHURAT par M. BELLOT - Mlle MILLET par Mme LABASOR.

Absents représentés :

Absent excusé : M. FERNANDES.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a décidé de procéder à des travaux de restructuration importants dans le cinéma qu'elle possède (murs et fonds) : avenue du 11 novembre à Neuville sur Saône.

Il indique, qu'en application du Code de l'Urbanisme et du Code de la Construction et de l'Habitation, le permis de construire doit être déposé préalablement à la réalisation de cette opération.

Il demande au conseil municipal de l'autoriser à engager cette procédure.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de l'Urbanisme
- Vu le Code de la Construction et de l'Habitation
- Considérant que dans le cadre de la réalisation des travaux de restructuration du cinéma appartenant à la commune il y a lieu, compte tenu de l'ampleur des travaux à réaliser, d'obtenir un permis de construire
- Autorise Monsieur le maire a déposer le permis de construire correspondant à la restructuration du **Cinéma REX** permettant d'engager et de réaliser les travaux décidés par la commune.
- Autorise également Monsieur le maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire, notamment la signature du permis de construire à l'issue de l'instruction qui doit être engagée.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 24 Avril 2003

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire :

- compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 26 mai 2003
- de la publication le 27 mai 2003
- Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 26 mai 2003